



ATHLETIC
CLUB
FRIVILLE

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

CHARTRE DU CLUB

La charte du club permet la bonne marche du club et aide les dirigeants, entraîneurs, athlètes et parents dans leurs rôles respectifs. **Adhérer au club en prenant une licence, c'est s'engager à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme.** Les athlètes, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors. Pour pratiquer l'athlétisme à l'AC FRIVILLE dans un esprit sportif de compétition ou de loisir, les membres du club s'engagent à respecter la présente charte.

1 - Règles de vie

L'AC FRIVILLE entend développer **une image positive du club**. Dans cette optique, tout adhérent s'engage à respecter :

- les entraîneurs et les dirigeants
- les athlètes présents sur le stade
- les équipements et le matériel mis à sa disposition pour la pratique de l'athlétisme ainsi qu'aider à leur rangement à la fin de l'entraînement

2 – Comportement

Le respect d'autrui et la politesse sont une nécessité absolue de la vie en communauté. Tout adhérent s'engage à respecter les règles suivantes :

- Être exemplaire et maître de soi en toutes circonstances (expression orale correcte, politesse, civisme, la relation avec les autres.)
- Refuser toute forme de violence, de provocation
- Avoir une attitude correcte envers tous les participants à l'entraînement et en compétition. Ne pas porter atteinte à l'intégrité physique et psychologique des camarades
- L'athlète s'engage à ne pas consommer de produits interdits ou entraînant des contrôles positifs aux contrôles anti-dopage.

3 – Ponctualité – assiduité

- Respecter l'horaire de l'entraînement en arrivant suffisamment à l'avance pour se changer.
- Avertir en temps voulu son entraîneur en cas d'empêchement ou de retard.

5 – Licence/Cotisation

La cotisation comprenant le coût de la licence et assurance FFA est acquittée lors du dépôt des documents permettant d'obtenir la licence FFA pour la saison en cours. En cas de non-paiement de la cotisation par un membre du club, le bureau directeur peut lui interdire l'accès aux activités du club y compris sa participation aux compétitions. **Nous rappelons que toute personne n'ayant pas de licence ne peut en aucun cas participer aux entraînements, aux compétitions et sorties du club.**

6 – Tenue “club”

Le port du maillot de l'ACF est obligatoire lors des compétitions.

7– Inscriptions aux compétitions

- Il est demandé de répondre dans les délais impartis à son entraîneur pour toute inscription à une compétition pour un bon fonctionnement.

La compétition étant la concrétisation des entraînements, il est vivement souhaité que l'athlète y participe car c'est une valorisation pour lui, pour l'équipe et pour son encadrement. Tout enfant licencié au club doit participer au moins à trois compétitions dans l'année. Merci aux parents de répondre aux messages qui vous sont envoyés.

8- Déplacements aux compétitions

- Lorsque le club organise un déplacement à une compétition, il prend en charge les athlètes depuis le début du départ jusqu'à son retour après la compétition.
- Les athlètes sont placés sous la responsabilité des entraîneurs et/ou dirigeants du club lors de la compétition.

9 - L'entraîneur, maillon indispensable dans la vie du club s'engage à :

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- Préparer ses entraînements.
- Avoir des exigences raisonnables envers ses athlètes.
- Ne pas oublier que les athlètes moins talentueux méritent aussi attentions et conseils.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade et à l'extérieur.
- Sensibiliser l'athlète à la notion de respect sous tous ses aspects.
- Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier.
- Accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions et autres rencontres.
- Respecter le projet du club et les dates et précisions d'engagement aux compétitions.
- Tenir compte des objectifs généraux du club et travailler en concertation avec les autres entraîneurs.
- Pour les athlètes mineurs : Faire émarger la feuille de présence.

Les formations des entraîneurs au sein du club sont fondamentales. Tout entraîneur ou animateur recevant une formation payée par le club doit pouvoir justifier de rester au moins deux ans au sein du club. Si ce n'est pas le cas, des indemnités de formation sont redevables de la moitié de formation payée par le club.

10 – Dirigeants, détenteurs du pouvoir décisionnel s'engagent à :

- S'assurer que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents et respectueux du sport.
- Promouvoir l'esprit sportif et de solidarité.
- Aider au perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- Prendre des décisions fermes pour éviter/régler tout conflit.
- Participer activement aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.
- Participer aux réunions mensuelles ou informer de son absence.

Les dirigeants de club ont un rôle important à jouer dans la formation de leurs entraîneurs et donc dans le développement de leur sport. Il est de leur ressort de les informer et de les encourager au maximum à suivre des formations.

11 – Les parents, véritables collaborateurs du club s'engagent à :

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en parler avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur ou des dirigeants.
- Participer à la vie du club (déplacements, coup de main, aide lors des compétitions...)
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.

12 – Communication

Le calendrier des compétitions, les résultats, les photos sont mis à jour régulièrement et disponibles sur les différents sites du club (Facebook, Messenger et site internet). Nous incitons vivement les athlètes ou leurs parents à le consulter chaque semaine pour se tenir informé notamment des lieux d'entraînement stade ou salle ainsi que de l'actualité du club

En cas de non-respect de la présente charte, l'athlète concerné pourra être exclu du club. Aucun remboursement des frais engagés pour l'inscription au club ne sera effectué. L'ACF adhère entièrement aux propos du code du sport (article L.100- 1) qui affirme que « les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé ». L'ACF reconnaît l'importance du caractère ludique de l'athlétisme mais aussi l'importance de la vie de groupe. L'association vise à fidéliser ses adhérents afin de les former le mieux possible, leur permettre de prendre confiance en eux, de révéler leur potentiel et d'affirmer leurs qualités y compris au plus haut niveau

Le comité directeur de l'AC FRIVILLE